

## INDDIGO PARTICIPE Á L'EXPÉRIMENTATION DE L'INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE VÉLO

**Inddigo est l'une des vingt entreprises et organismes volontaires qui participent à l'expérimentation de l'indemnité kilométrique vélo, lancée le 2 juin 2014 par le Ministère de l'écologie, du développement durable et des transports. Une participation naturelle pour Inddigo, pionnière en matière de développement durable.**

### Un cahier des charges précis

L'expérimentation vise à mesurer l'impact du versement d'une indemnité kilométrique sur l'utilisation du vélo dans les déplacements domicile-travail. Elle a débuté le 2 juin 2014 et durera 6 mois, selon un cahier des charges précis et commun à l'ensemble des participants.

- Seuls les déplacements domicile travail seront concernés
- Pendant cette période, les salariés des 8 agences d'Inddigo qui se portent volontaires seront remboursés, comme l'ensemble des autres entreprises participantes, de 25 centimes par km parcouru
- Elle n'est pas cumulable à un remboursement de l'abonnement transports collectifs sauf s'il s'agit de trajets complémentaires (vélo + train par exemple).

Par équité vis-à-vis des utilisateurs de transports en commun, Inddigo a en outre défini un plafond de remboursement mensuel de 46€ bruts qui correspond au remboursement le plus élevé des abonnements de transports en commun.

### L'expérimentation de l'indemnité kilométrique vélo, une évidence pour Inddigo

Comme le rappelle Bruno LHOSTE, Président d'Inddigo, « *notre métier est de trouver de nouvelles solutions pour accompagner la transition énergétique. Pour ce faire, nous misons beaucoup sur l'innovation, nous consacrons 10% de notre temps de travail à la R&D, nous testons de nouvelles solutions avec nos clients et en interne. C'est ce qui nous a permis d'accompagner en 2005 la Ville de Lyon dans la mise en œuvre d'un nouveau concept de vélo en libre service, qui s'est imposé aujourd'hui dans la plupart des grandes et moyennes villes française, d'être l'une des premières entreprises françaises à mettre en place, dès 1998, un Plan de déplacement d'entreprise C'est donc tout naturellement que nous nous sommes portés volontaires pour cette expérimentation* ».

Formalisé dès 1998, le Plan de déplacements d'inddigo n'a rien perdu de son dynamisme : en 2002, 69% des distances domicile-travail étaient effectuées en voiture. En 2013, la voiture n'est plus utilisée que pour 30% des distances, au profit notamment des transports en commun et du vélo.

Animé au quotidien, ce PDE s'enrichit régulièrement de nouvelles actions, comme l'accompagnement individualisé à la mobilité mise en place en 2012 et déjà adopté par plusieurs collectivités, ou encore le défi « [au travail j'y vais autrement](#) » organisé par Chambéry Métropole ou le [challenge inter-entreprise « Allons-y à vélo »](#) de Toulouse, qui se déroulent en ce moment et auxquels Inddigo participe.

Inddigo est l'une des principales entreprises françaises de conseil et d'ingénierie en développement durable. Depuis sa création il y a 25 ans, Inddigo accompagne les territoires et les organisations dans la transition écologique, au travers de solutions innovantes, performantes économiquement accessibles sur de nombreux sujets : mobilité, urbanisme, construction et de rénovation de bâtiment, déchets, écologie industrielle, biodiversité... Totalement indépendant, Inddigo réunit aujourd'hui près de 200 collaborateurs dans 8 grandes villes.

Charlotte DUDIGNAC / Responsable Communication / 06 79 13 57 53 / c.dudignac@inddigo.com